

Les Musicales de Cormeilles en Pays d'Auge ont besoin de vous !

N'hésitez pas à renouveler votre adhésion ou à venir rejoindre la centaine d'adhérents qui, chaque année par leur contribution permet, depuis dix-huit ans, aux Musicales de Cormeilles de perdurer.

Demande d'adhésion 2026

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
E-mail :

Je souhaite devenir adhérent
/ renouveler mon adhésion :

Cotisation Annuelle Membre
(individuelle) : 20 €
Cotisation Annuelle Membre
(couple) : 30 €

Je souhaite devenir adhérent
Donateur :

Cotisation Annuelle Membre
Donateur : à partir de 50 €

Je souhaite devenir adhérent
Bienfaiteur :

Cotisation Annuelle Membre
Bienfaiteur : à partir de 100 €

Je joins un chèque à l'ordre de l'Association « Les Musicales de Cormeilles »

d'un montant de : €

Mairie de Cormeilles, 24 bis rue de l'abbaye, 27260 Cormeilles

Je souhaite recevoir des informations sur les manifestations des Musicales de Cormeilles

Je souhaite recevoir un reçu fiscal pour ma cotisation et / ou mon don

Date : Signature :

TRÈS IMPORTANT : Adhérer à l'association « les Musicales de Cormeilles en Pays d'Auge », organisme d'intérêt général à but non lucratif ayant pour activité principale l'organisation de festivals (loi sur le mécénat du 1er août 2003), **vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu**, au titre des Articles 200, 238 bis et 850-0 V bis du code Général des impôts, sur vos cotisations (instruction du 4 octobre 1999) **ainsi que sur vos dons** n'ouvrant droit, l'un comme l'autre, qu'à des avantages statutaires. **Ces cotisations et ces dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu du donateur à hauteur de 66%** (plafonné à 20% du revenu) du montant de la cotisation payée et du don effectué. Un reçu vous sera délivré par l'association sur simple demande.